

23-04-35

MANDAT CONCERNANT LES FRÉQUENCES DES DÉBORDEMENTS
AU TROP-PLEIN INTERMUNICIPALE AFIN D'ÉVALUER UNE
NORME POUVANT ÊTRE SOUMISE AU MINISTÈRE POUR
L'ATTESTATION D'ASSAINISSEMENT MUNICIPALE ET LA
QUANTIFICATION DES VOLUMES D'EAUX PARASITES POUVANT
TRANSITER AUX 3 PUIITS DE CHUTE PAR LES 5 VILLES.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration une offre de services consistant à évaluer à partir des données historiques de la station l'évaluation d'une norme pouvant être soumise pour la délivrance de l'attestation d'assainissement municipale par le Ministère, ainsi que la réduction des volumes d'eaux parasites à retirer des 3 puits de chute par les 5 villes pour ne pas augmenter la fréquence des débordements en considérant les enjeux économiques associés.

CONSIDRANT QUE l'entreprise JFSA a une bonne connaissance du territoire des 5 villes membres de la régie.

Après délibération, il est proposé par M. Frédéric Galantai, appuyé par Mme. Anne Scott résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie mandate la firme JFSA Québec inc.. pour effectuer l'analyse des données historiques à la station ainsi que les quantifications requises pour l'obtention d'une norme à l'Attestation d'Assainissement Municipale et ce, pour une banque d'heures estimative de \$ 40,500.00 plus taxes, le tout selon l'offre de services datée du 9 mars 2023, et ce avec la condition de respecter de l'échéancier présenté.